

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 28 novembre 2023 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est)

NOR : TREA2332589S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 déterminant les cas de recours aux astreintes à la direction générale de l'aviation civile, dans les établissements publics qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile, notamment ses articles 1^{er} et 2 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son titre IV ;

Vu la décision du 7 décembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est mentionnées dans la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à M. Emmanuel Jacquemin, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de l'adjoint au directeur, chargé des affaires techniques, mentionnées dans les articles 3, 4 et 5 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, chargé des affaires techniques.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet mentionnées à l'article 5 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à Mme Delphine Follenius, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « Aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

- M. Alexis Clinet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « Aéroports et Navigation Aérienne » ;
- M. Jean-Marie Landes, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « Aéroports » ;
- Mme Marie-Elisabeth Schmitt, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « Navigation Aérienne ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « Aviation générale » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

- Daniel Lett, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « Aviation Générale » ;
- M. Adrien Danze, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « Aéronefs et Travail Aérien » ;
- M. Denis Bergé, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- Mme Isabelle Morvan, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance ;
- M. Jean-Louis Simon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- M. Nicolas Fernandez, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- M. Ploton Cyril, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;

- M. Luc Martini, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « Personnel Navigant » ;
- M. Frédéric Weis, assistant d'administration de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- M. Arnaud Pedron, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- M. Claude-Emmanuel Durand, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- Mme Manuela Hery-Mornet, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspectrice de surveillance ;
- M. Pierre-Gilles Hackenheimer, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance ;
- M. Philippe Koehler, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « Sûreté » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

- Mme Karin Mahieux, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la division « Sûreté » ;
- M. Laurent Seynat, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de la division « Sûreté ».

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « Régulation économique et développement durable » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

- Mme Aude Bernadac, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « Régulation Economique et Développement Durable » ;
- M. Gilles Vigneron, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « Développement Durable ».

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la division « Transport aérien » mentionnées à l'article 3 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à :

- M. Philippe Doppler, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « Transport Aérien » ;
- M. Vivien Verdon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de la division « Transport Aérien » ;
- M. Marc Moreau, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent placé sous l'animation du chef de cabinet, au sein de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, en application de l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

- M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, chargé des affaires techniques ;
- M. Alexis Clinet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « Aéroports et Navigation Aérienne » ;
- Mme Delphine Follenius, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet ;
- M. Philippe Doppler, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « Transport Aérien » ;
- Mme Karin Mahieux, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la division « Sûreté » ;
- Mme Aline Zetlaoui, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargée de mission « Affaires Régaliennes » ;
- Mme Myriam Moutou, attachée d'administration de l'Etat, responsable de la Qualité, PPO et PSE ;
- M. Ludovic Pares, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de projet.

Article 10

La décision du 27 avril 2022 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est) est abrogée.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 28 novembre 2023

P. CIPRIANI